

## **Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Vendredi 06 JUIN 2014 à 18h00**

L'an deux mille quatorze, le six juin à dix huit heures,  
Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. JULIEN Edmond, le maire.

Étaient présents : Mme AURIOL Violette, M. CREMER Pascal, M. GRANIER Pierre, Mme MARTIN Jacqueline, M. MENDRAS Bruno, Mme MAZEL Marcelle, M. MOURGUES Ludovic, M. ROUSSET Charly, Mme SOUSTELLE Maryline et Mme VERDIER Nicole.

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Jacqueline.

Lecture est faite du compte rendu du conseil municipal du dix huit avril deux mille quatorze, par le maire.

**Les conseillers présents lors de ce conseil municipal adoptent le compte rendu à l'unanimité.**

### **Ordre du jour :**

- 1°/ Désignation des membres de la commission communale des impôts directs,
- 2°/ Affaires scolaires : subventions,
- 3°/ Ales Agglo : délégué remplaçant,
- 4°/ Ales Agglo : commissions,
- 5°/ Ales Agglo : Programme Local de l'Habitat (PLH),
- 6°/ Emprunt,
- 7°/ Questions diverses.

### **1°/ Désignation des membres de la commission communale des impôts**

**directs** : Monsieur le maire fait part que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune est instituée une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires pour les communes de moins de 2 000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Ainsi suite aux récentes élections il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune.

La liste de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants doit être dressée par le conseil municipal sous la forme d'une délibération respectant la réglementation en vigueur. Elle doit faire apparaître distinctement, le groupe de douze commissaires titulaires et celui de douze commissaires suppléants. Monsieur le maire propose la liste suivante :

Titulaires	Suppléants
Domiciliés hors commune	
CRUCIS Maurice COULON Line	VALETTE Pierre MERY Patrice
Domiciliés dans la commune	
FONT Jean	MOURGUES Jacqueline
BONZON Robin	VANDERPOTTE René
BONZON Gilles	RENAUX Alain
MOURGUES Christophe	CHERRIERE Véronique
JULIEN Jean-Pierre	CREMER Annie
TEISSIER Jacques	CORDESSE Jean-Louis
DEJEAN Corinne	TAMM Sébastien
SALATHE Louise	DERACHE Denise
Domiciliés dans la commune et propriétaires de bois et forêts	
MERCIER Luc	PESENTI Bruno
FAGES Bernadette	LAFONT André

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide** de présenter cette liste de contribuables aux services fiscaux afin que celui-ci désigne les six commissaires titulaires et suppléants à la commission communale des impôts directs.

**2° / Affaires scolaires - subventions :** Monsieur le maire laisse la parole à Mme AURIOL Violette, présidente de la commission affaires scolaires. La commission s'est réunie le 06 mai dernier.

Mme AURIOL Violette, présente les différents voyages avec les propositions de la commission :

**Collège de St Jean du Gard** – Voyage en Espagne - classe de 3<sup>ème</sup>.

1 élève de la commune est concerné.

La commission propose d'accorder une aide financière de 55 € versée directement à la famille, sur attestation de présence au voyage.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide** d'attribuer une aide financière de 55 € versée directement à la famille de l'élève Louis MARGANT, sur attestation de présence au voyage.

**Collège de St Jean du Gard** – sortie Etang de Thau - classe de 6<sup>ème</sup>.

1 élève de la commune est concerné.

La commission propose d'accorder une aide financière de 55 € versée directement à la famille, sur attestation de présence au voyage.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide** d'attribuer une aide financière de 55 € versée directement à la famille de l'élève Janis FAUCHERRE, sur attestation de présence au voyage.

**Ecole primaire de Lasalle** – sortie mer à Mèze - classe de CE1-CE2-CM1.

7 élèves de la commune sont concernés.

Mme AURIOL indique qu'une rencontre avec la maîtresse responsable de ce voyage a eu lieu le 12 mai dernier.

Le souhait de l'école est que la participation financière soit versée directement à l'école plutôt qu'à la famille.

Mme AURIOL précise que les communes (Cognac et Lasalle) sollicitées par le financement de ce voyage, ont participé à hauteur de 55 € par enfant de leur commune, dans le financement global.

La commission propose d'accorder une aide financière de 55 €/enfant, versée à l'école sur attestation de présence au voyage.

Le montant est réduit de moitié pour les enfants en garde alternée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide** d'attribuer une aide financière de 55 €/enfant (27.50€ pour enfant en garde alternée) versée à l'école primaire de Lasalle, sur attestation de présence à la sortie classe de mer à Mèze du 10 au 13 juin 2014.

6 élèves sont concernés pour une attribution de 55 € (Delan Morgane et Maëla, Stanisière Meryl et Louanne, Mourgues Aymeric, Mourgues Camille),

1 élève est concerné pour une attribution de 27.50 € (Dambrosio Yanis).

Mme AURIOL Violette propose d'organiser une réunion avec les communes concernées afin d'harmoniser l'attribution des aides aux voyages scolaires de l'école primaire de Lasalle.

**3° / Ales Agglomération : délégué remplaçant :** Monsieur le maire désigne, M. MENDRAS Bruno, 1<sup>er</sup> adjoint, délégué remplaçant, aux comités des maires et aux conseils syndicaux d'ALES Agglomération pour la durée du mandat.

**4° / Ales Agglo : commissions :** Monsieur le maire fait part qu'il y a 18 commissions au sein d'ALES Agglomération, il a souhaité que la commune soit représentée dans 16 commissions. Les délégués représentants la commune dans ces commissions doivent faire part des informations au maire le plus tôt possible. Il souligne que les commissions ont un rôle primordial dans l'élaboration des décisions qui seront prises par le conseil de communauté. Il demande aux conseillers qui le souhaitent, de se porter volontaires en tant que représentant du délégué titulaire.

Commissions	Délégué Titulaire	1. Délégué représentant 2. Suppléants
Développement Economique (41)	JULIEN Edmond	CREMER Pascal
Suivi et évaluation du projet de territoire (50)	JULIEN Edmond	JULIEN Edmond
Tourisme Equipements touristiques et ferroviaires cévenols Patrimoine (30)	JULIEN Edmond	MENDRAS Bruno
Ruralité, agriculture	JULIEN Edmond	MENDRAS Bruno ROUSSET Charly
Logement et habitat (PLH) Aménagement de l'espace (29)	JULIEN Edmond	CREMER Pascal
Enlèvement et traitement des ordures ménagères Tri sélectif (32)	JULIEN Edmond	AURIOL Violette CEMER Pascal
Education Ecole de musique Restauration collective/Enfance/Jeunesse (45)	JULIEN Edmond	AURIOL Violette
Petite enfance (31)	JULIEN Edmond	AURIOL Violette
Politique de la ville Rénovation urbaine (19)	JULIEN Edmond	CREMER Pascal

Culture (30)	JULIEN Edmond	AURIOL Violette CREMER Pascal
Sports Chemin de randonnée (35)	JULIEN Edmond	MENDRAS Bruno
Voirie d'intérêt communautaire Eclairage public Mobilité (33)	JULIEN Edmond	MENDRAS Bruno
Services communs Extensions de compétences Mutualisation (41)	JULIEN Edmond	JULIEN Edmond MENDRAS Bruno
Finances Fonds de concours (42)	JULIEN Edmond	JULIEN Edmond MENDRAS Bruno CREMER Pascal
Développement durable et agenda 21 Biodiversité (30)	JULIEN Edmond	CREMER Pascal
Territoire numérique, nouvelles technologies (TIC) (32)	JULIEN Edmond	JULIEN Edmond MENDRAS Bruno

**5° / Ales Agglo : Programme Local de l'Habitat (PLH) :** Monsieur le maire précise que dans le domaine de l'habitat, les orientations d'une collectivité sont regroupées dans un Programme Local de l'Habitat (PLH). L'élaboration d'un PLH est une obligation légale pour ALES Agglomération, cela permet de partager l'analyse des besoins et de définir les orientations générales et les actions à mettre en œuvre. Le programme définit un ensemble de projets au cours des six prochaines années soit 2014-2019.

L'adoption de ce document nécessite de recueillir les avis de chaque commune, du Pays Cévennes chargée du SCOT, préalablement à un nouveau vote communautaire.

Monsieur le maire donne lecture de la délibération.

Programme local de l'habitat de la communauté d'Alès Agglomération

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L.302-2 à 4 et R.302-1 et suivants portant sur le Programme Local de l'Habitat,

Vu la délibération du conseil de communauté d'Alès Agglomération du 24 janvier 2013 engageant l'étude du PLH,

Considérant le projet de PLH d'Alès Agglomération pour les années 2014 à 2019, dont les objectifs sont les suivants :

1. Assurer une production soutenue et diversifiée,
2. Répondre aux besoins des jeunes et des actifs locaux,
3. Répondre aux besoins en logement des ménages en difficulté,
4. Poursuivre l'entretien, le renouvellement et la diversification du parc social public,
5. Poursuivre la réhabilitation du parc privé, développer et étendre la lutte contre l'habitat indigne,
6. Promouvoir la qualité urbaine et le développement durable,
7. Organiser les moyens de production et promouvoir des outils adaptés aux contextes locaux,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**Décide** d'émettre un avis défavorable au projet de PLH d'Alès Agglomération 2014 à 2019, considérant que ce projet n'est pas applicable sur la commune compte tenu de ses orientations futures dans le domaine de l'urbanisme

**6° / Emprunt** : Monsieur le maire précise que l'étude financière du budget de la commune, menée en collaboration avec la trésorerie de Lasalle, indique que la souscription d'un emprunt n'est plus à l'ordre du jour.

Cependant il précise que des efforts financiers doivent être réalisés sur les dépenses de fonctionnement et à ce titre le contrat de location du copieur ainsi que les contrats d'abonnements téléphoniques vont être revus.

Il demande à M. MENDRAS Bruno de bien vouloir prendre en charge le dossier des abonnements téléphoniques.

### **7° / Questions diverses.**

**Parc National des Cévennes** : Monsieur le maire fait part que suite à l'adhésion de la commune à la charte, il convient de désigner un élu référent Parc national. Le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, M. CREMER Pascal élu référent Parc national.

**Panne collective Orange** : Monsieur le maire fait part que suite à une nouvelle panne collective concernant le téléphone filaire du 06 au 23 mai 2014, il a saisi le sous-préfet.

**Urbanisme** : DP 03024614AA003 concernant la construction d'une piscine sur la propriété de bellevue.

Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable au projet, en précisant que les limites demandées par le RNU doivent être respectées.

**Pont du Trantal** : Monsieur le maire indique que les travaux de réfection du muret du pont du Trantal ont été exécutés par le Conseil Général du Gard.

**La Fontanelle** : Monsieur le maire fait part qu'il est convié à fêter les 60 ans de la Fontanelle ce Dimanche 08 juin.

### **Tour de table :**

**Bulletin** : Mme AURIOL Violette fait part de la prochaine commission bulletin : jeudi 12 juin 2014 à 9h00.

**Livret d'information** : Mme AURIOL Violette rappelle qu'il serait nécessaire de prévoir un livret avec la programmation des festivités et animations.

Mme AURIOL Violette rappelle que l'association des Amis du Temple organise 5 concerts et 2 concerts « carte blanche » le 17 juillet et le 23 août.

Le 29 août 2014 un concert aura lieu dans le cadre de la fête de l'alto.

La commission communication devra se réunir afin de commencer une réflexion sur ce livret.

**Piers Faccini** : Mme AURIOL Violette fait part qu'elle est en contact avec ce grand musicien pour un concert le 31 juillet, la discussion est en cours.

**Parc National des Cévennes- Charte** : M. CREMER Pascal et Mme AURIOL Violette se sont rendus à la réunion d'information du jeudi 05 juin à 17h00 à Florac, sur l'invitation du préfet de région, afin d'échanger sur la mise en œuvre

concrète de l'adhésion des communes à la charte du Parc national des Cévennes.

M. CREMER Pascal donne quelques informations émanant de cette rencontre comme suit :

- Présence de nombreux représentants d'organismes publics,
- les 10 engagements de la charte ont été repris,
- un élu référent doit être désigné au sein des conseils municipaux,
- Rappel de quelques chiffres : zone cœur du PNC : 937 km<sup>2</sup>, 55 communes dont 38 adhérentes à la charte, zone d'adhésion : 1 747 km<sup>2</sup>, concerne 110 communes adhérentes à la charte.

Il fait part que des échanges ont eu lieu sur différents sujets (dégâts des sangliers sur les murs en pierres sèches, pollution des sols à Thoiras..).

**Elections des délégués aux élections sénatoriales** : M. le maire fait part que dans le cadre de l'élection des sénateurs, il convient de désigner, au sein du conseil municipal, 1 délégué titulaire et 3 suppléants. L'arrêté de M. Le Préfet du Gard n° 2014.157.0004 en date du 6 juin 2014 stipule que la date du 20 juin 2014 a un caractère impératif.

**Commission urbanisme** : M. le maire fait part que la commission urbanisme s'est réunie ce jour à 14h00 afin de relancer la réflexion sur l'élaboration d'un document d'urbanisme. Mme CHAPTAL de la DDTM était présente afin d'expliquer le bien fondé d'un document d'urbanisme en substitution du RNU et les différences entre la carte communale et le Plan Local d'Urbanisme.

**Natura 2000- Vallée du Gardon de St Jean** : M. MENDRAS Bruno fait part que dans le cadre de la fête de la nature, durant la matinée du 25 mai, M. RENAUX Alain devant un public conquis, a fait une animation autour des panneaux faune/flore suivi d'une balade à la découverte de certaines plantes. Ce moment a été apprécié par tous. Merci encore à Alain RENAUX pour son implication au cours de cette manifestation.

**Journées du patrimoine le 20 et 21 septembre 2014** : M. MENDRAS Bruno fait part que M. RENAUX Alain propose d'intervenir le 21 septembre dans la matinée et M. VALETTE Pierre dans l'après-midi. Il convient de prendre contact avec eux et de préciser le déroulement de la journée.

**Panneaux signalétique** : M. MENDRAS Bruno indique qu'aucun panneau ne signale la direction de la mairie et de l'aire de repos au niveau des croisements.

**Appellation des deux salles communales rénovées** : M. MENDRAS Bruno propose, qu'une réflexion soit faite sur l'attribution de noms pour ces deux salles, et éventuellement de solliciter l'avis de la population.

**ALES Agglo** : M. MENDRAS Bruno fait part qu'au prochain conseil municipal il fera une brève présentation d'Alès Agglomération ainsi que dans le bulletin municipal.

**Rencontre avec la population** : Comme annoncé au cours du précédent conseil municipal, M. MENDRAS Bruno rencontre les administrés, il relève que les remarques en général se recoupent et sont très instructives pour le travail que doit mener à bien le conseil municipal dans un esprit de cohésion.

Mme AURIOL Violette soulève le débat sur le fait que M. MENDRAS Bruno se rende seul à ces rencontres.

Une discussion est engagée autour de cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

M JULIEN, Maire	M. MENDRAS, 1 <sup>er</sup> Adjoint	Mme AURIOL, 2 <sup>ème</sup> Adjointe	M. CREMER, Conseiller.
M. GRANIER, Conseiller.	Mme MARTIN, Conseillère.	Mme MAZEL, Conseillère.	M. MOURGUES, Conseiller.
M. ROUSSET, Conseiller.	Mme SOUSTELLE, Conseillère.	Mme VERDIER, Conseillère.	